
http://www.senado.es/legis9/publicaciones/html/maestro/index_CS0146.html

<http://www.senado.es/legis9/publicaciones/pdf/senado/ds/CS0146.PDF>

SÉNAT ESPAGNOL – Commission – 11 mai 2009 – N° 146 – Pages 26-29

MOTION PAR LAQUELLE IL EST DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT ESPAGNOL UNE STRATÉGIE CONCERNANT LA RÉINTRODUCTION DE L'OURS BRUN DANS LES PYRÉNÉES - (Dossier 661/000249) ^(A)

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la motion suivante présentée au Sénat par le Groupe du Parti Populaire, par laquelle il est demandé au Gouvernement d'élaborer une stratégie pour la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. A cette motion a été apporté un amendement transactionnel signé par tous les groupes.

Pour le défendre, la parole est au porte parole du Groupe Parlementaire du Parti Populaire.

M. BERMÚDEZ DE CASTRO MUR ⁽¹⁾: Merci Monsieur le Président.

Je serai bref. Je veux d'abord souligner notre joie pour l'accord auquel nous sommes arrivés avec tous les groupes politiques du Sénat, à plus forte raison à propos d'une motion aussi ponctuelle voire exotique que celle ci, qui pourrait faire naître une certaine incrédulité ou des sourires. Mais je puis vous assurer qu'il s'agit là **d'une affaire très importante et à laquelle nous nous devons tous de trouver une solution urgente pour répondre aux problèmes que vivent les éleveurs de la zone de montagne.**

Mesdames, Messieurs, je ne vais pas utiliser les nouvelles technologies, bien que j'ai amené avec moi une photo de l'ours (*Rires*), parce que en présentant cette motion nous donnerions l'impression que nous sommes en train de parler de ce que nous regardions à la télévision quand nous étions plus jeunes, l'histoire des ours dérochant les sandwiches des campeurs. Mais il s'agit en fait d'une affaire sérieuse, et d'un animal d'une taille bien plus importante.

Si nous faisons une photographie de la situation actuelle de l'ours dans notre pays, il faut dire que c'est une espèce protégée, qui compte peu d'individus, pratiquement tous concentrés dans la chaîne cantabrique. Et que, dans les Pyrénées auxquelles nous allons nous intéresser aujourd'hui, restent à peine quinze ours autochtones.

Cela dit, **nous considérons que la stratégie adoptée ces dernières années pour protéger ou améliorer la situation de l'ours sur la chaîne pyrénéenne n'a pas été la plus appropriée.** En reprenant les termes de l'amendement transactionnel, il faut dire que **nous sommes partisans de maintenir, de préserver l'espèce, mais en aucun cas de réintroduire des individus venant d'ailleurs.**

Et nous disons qu'à notre avis **cette stratégie n'a pas été une réussite pour trois raisons simples et claires.** Tout d'abord parce que, tant en 1996 qu'en 2006, la réintroduction d'ours venus d'autres pays d'Europe s'est faite sans aucun type d'accord. En 1996, par le biais du programme Life, l'Etat français a mené à son terme une réintroduction d'ours slovènes dans les Pyrénées sans aucun accord avec les Gouvernements d'Espagne ni avec aucune communauté autonome. Et en 2006, si les Gouvernements d'Espagne, France, Andorre ont bien approuvé un protocole de réintroduction de l'ours, signé par la Ministre Narbona, aucune communauté autonome espagnole, aucun conseil général français, aucun de ceux affectés par le problème dans les Pyrénées n'était prévu dans cet accord.

En second lieu, cela ne s'est pas bien passé à cause du type d'animal réintroduit ; **alors que l'ours autochtone pyrénéen avait un comportement clairement non agressif, l'ours slovène introduit est tout aussi clairement carnivore et agressif.**

(A) Traduction et notes : B. Besche-Commengé ASPAP/ADDIP.

Le compte rendu officiel des débats m'a été envoyé par un ami asturien, les liens sont indiqués ci-dessus. Ni lui ni moi n'avons trouvé le texte de la motion définitive telle qu'elle a été adoptée par l'ensemble des groupes politique du Sénat espagnol à la suite de ce que le débat appelle un « amendement transactionnel » au projet soumis par le PP (Parti Populaire). Elle sera publiée dès que nous l'obtiendrons.

(1) Né à Huesca (Aragon) en 1971. Profession non indiquée. Député provincial de Huesca au Parlement aragonais de 2003 à 2008, élu Sénateur le 9 mars 2008. Groupe politique : Parti Populaire (Partido Popular = PP)

Enfin, nous pensons que les choses ont été mal faites parce que n'ont pas été mis en œuvre les mécanismes adéquats permettant au éleveurs de la zone ne pas être aussi fortement affectés par les préjudices liés à cette réintroduction.

Mesdames, Messieurs, nous avons abouti à cet accord transactionnel qui nous paraît la bonne solution pour trouver une nouvelle façon de conserver l'ours pyrénéen. En premier lieu, **tous les groupes soulignent leur engagement en faveur de la conservation de l'ours pyrénéen autochtone et pour qu'en aucun cas on ne recommence à introduire dans les Pyrénées espagnoles des ours venus d'ailleurs.** La ligne à suivre à cet effet est celle de la conservation, pas de la réintroduction.

En second lieu, tous les groupes pensent qu'il est nécessaire d'augmenter l'aide aux personnes qui sont affectées. Ces dernières années, à cause des réintroductions, les éleveurs et apiculteurs de la zone ont été victimes de beaucoup plus d'attaques, il y a donc eu une importante augmentation des pertes dans ces deux secteurs. Et **s'il est déjà difficile de maintenir une économie et un élevage de montagne, ce l'est encore plus avec des problèmes comme celui là, imputables dans ce cas précis à des choix faits par l'être humain.**

Le troisième point important de notre motion est de demander au Gouvernement que, à partir d'aujourd'hui, toutes les actions concernant l'ours pyrénéen se fassent de façon coordonnée avec toutes les administrations. C'est à dire, **si l'on réalisait encore quelque type d'action que ce soit dans les Pyrénées, qu'il y ait toujours un consensus entre le Gouvernement d'Espagne, le Gouvernement de France, les communautés autonomes, et les conseils généraux concernés.**

L'autre jour nous avons défendu en Assemblée Plénière une autre motion où nous disions que les Pyrénées étaient une barrière pour les hommes. Eh bien pour les ours ce n'est pas le cas, ils s'installent à leur aise sur tout le territoire ce qui entraîne un grave problème ; nous ignorons où ils sont, ils apparaissent ici ou là, et de jour en jour de nombreux éleveurs et apiculteurs subissent des pertes et craignent de devoir mettre fin à leur activité pour un problème que nous mêmes nous leur avons causé.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT: Merci beaucoup, Monsieur Bermúdez de Castro.

Un autre Parlementaire souhait-t-il intervenir ? (*Pause*). La parole est au porte parole du Groupe Convergence et Union.

MONSIEUR ROIG Y GRAU ⁽²⁾: Merci M. le Président. Je vais moi aussi être bref pour indiquer que nous sommes totalement d'accord avec le porte parole du Parti Populaire, et je pense que c'est une affaire qui ne doit pas être traitée à la légère.

Nous devons souligner notre satisfaction d'être arrivé à cet accord qui clarifie notre position quant à la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Sincèrement, **nous croyons qu'il ne faut plus s'aventurer à ces réintroductions d'espèces**, qui peut être se sont produites il y a quelques années, à un moment précis de notre histoire, et ont fini par générer beaucoup de problèmes et d'angoisse chez les habitants. Nous considérons qu'**il peut y avoir d'autres initiatives, beaucoup plus profitables pour notre société.**

En définitive, Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous approuvons avec beaucoup d'enthousiasme l'amendement transactionnel que nous avons signé. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT: Merci beaucoup, Monsieur Roig. La parole est à Monsieur Batlle.

MONSIEUR BATLLE FARRÁN ⁽³⁾: Merci Monsieur le Président.

Je vais moi aussi être bref. Comme mes prédécesseurs, je suis content et satisfait que nous soyons arrivés à un accord bien que je doive manifester mon incrédulité quant à la possibilité de mettre un terme au problème en question, et je vais dire pourquoi.

Comme l'a indiqué le Sénateur du Groupe Populaire à la fin de son intervention, penser que France, Espagne et Andorre, les trois pays en cause, puissent avoir les mêmes priorités au moment d'élaborer des programmes de réintroduction, me paraît franchement difficile. Entre autres raisons parce que **si nous avons ce**

⁽²⁾ Né dans la province de Tarragone (Catalogne) en 1948. Profession : entrepreneur. Député au Parlement catalan de 1992 à 2006. Sénateur depuis 1993. Groupe politique : Convergence et Union (CIU – Parti catalan)

⁽³⁾ Né à Puigverd de Lleida (province de Lérida – Catalogne) en 1959. Profession : agriculteur et éleveur. Député provincial de Lerida de 1987 à 2003. Sénateur depuis 2000. Groupe politique : Parti socialiste catalan (PSC)

problème en Espagne ce n'est pas l'Espagne qui en est la cause mais les Français qui ont introduit ce type d'ours de leur côté des Pyrénées ; et comme l'a dit le Sénateur les ours ne connaissent pas les frontières, ne comprennent pas les limites, ils vont où ça leur chante.

De toute façon, nous nous réjouissons de l'accord auquel nous sommes parvenus. A notre avis, il est important que des lignes budgétaires soient établies pour aider ceux qui sont victimes, parce que ce sont eux qui maintiennent une activité économique dans la zone pyrénéenne : l'élevage traditionnel dans ce cas précis. Parce qu'**il serait vraiment de très mauvais goût, après avoir mis sur pied des programmes profitables à tous (et l'environnement profite à tous), que ce soit aux agriculteurs de payer en apportant la matière première : le bétail que dévorent les ours.**

Nous pensons que nous avons franchi un pas important. Nous envoyons un message au Gouvernement. Mais l'influence que nous pouvons avoir sur les Gouvernement français et andorran me paraît plus que douteuse. Aussi, malgré l'accord auquel nous avons abouti dans cette Chambre, l'efficacité de cette motion ... mon groupe la voit comme minime, entourée de points d'interrogation.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT: Merci beaucoup, Monsieur Batlle. La parole est à Madame Iranzo.

MADAME IRANZO SÁNCHEZ ⁽⁴⁾: Merci Monsieur le Président.

Je commencerai comme le Sénateur Batlle. **La réintroduction d'individus dans les Pyrénées, c'est le gouvernement français qui en est responsable, pas le gouvernement espagnol. Et je veux qu'il soit clair qu'en ce moment précis le Ministère de l'Environnement, du Milieu Rural et de la Marine n'a aucun projet de réintroduction d'ours dans les Pyrénées**, mais il est évident que l'ours ne connaît pas les frontières et dans certains cas c'est nous qui avons dû payer le gage. D'autre part, **l'ours se trouve dans une situation critique mais il n'est pas en péril d'extinction et c'est pourquoi, j'y insiste, nous ne sommes pas partisans de la réintroduction d'ours dans les Pyrénées mais de la conservation de ceux qui existent**, et ce à travers la stratégie nationale de conservation de l'ours dans les Pyrénées.

Il nous semble important que, par le moyen de notre accord transactionnel, nous demandions au Gouvernement de continuer à collaborer activement avec les trois communautés autonomes des Pyrénées – Aragon, Catalogne et Navarre – pour le financement d'actions tendant à rendre compatible la présence de l'ours avec le maintien des usages traditionnels, notamment l'élevage, avec des actions de conservation, sensibilisation et éducation environnementales, et surtout avec des lignes budgétaires permettant de subventionner l'amélioration des structures d'élevage, outre la prévention et l'indemnisation des dommages que pourraient causer les ours.

Toutes ces actions relèvent de la compétence des communautés autonomes, mais la Ministère a collaboré à leur développement et va continuer à le faire. C'est ainsi que des actions importantes ont été réalisées. Par exemple, à travers le chapitre 7 une ligne spécifique de financement a été maintenue, destinée à rendre compatibles ours et activités d'élevage, à travers un transfert économique aux communautés autonomes d'Aragon et de Catalogne. Dans le cas de la Navarre, qui est une communauté « forale », le transfert n'a pu être réalisé au moyen de ce chapitre, et les actions ont été mises en œuvre par le biais de la Fondation Biodiversité. Tout cela dans le but d'améliorer la protection des troupeaux pyrénéens. Il est prévu de continuer ces actions à l'avenir.

Le Ministère finance et exécute également le Programme Pyrénées avec l'ours, qui est un programme de sensibilisation et d'éducation environnementale et entraîne d'importants investissements dans les trois communautés autonomes. En outre, cette année, seront créées des patrouilles spécifiques, financées par le Ministère, chargées du suivi des ours dans les comarques pyrénéennes où l'espèce est très présente.

Autre succès de notre accord transactionnel : il souligne aussi que doivent être mises en œuvre toutes les actions de coordination nécessaires pour arriver à ce que les prochaines actions concernant l'ours pyrénéen soient toujours adoptées avec le consensus des Gouvernements français et espagnol, et des communautés autonomes et conseils affectés. Ce dialogue et ce consensus ne sont pas une nouveauté, mais il nous semble important qu'ils soient rappelés dans notre motion.

Je ne veux pas terminer sans remercier le Sénateur Bermúdez de Castro pour l'état d'esprit avec lequel il a permis que soit élaboré l'amendement transactionnel, ainsi que les autres porte paroles qui ont compris l'importance du problème et se sont joints à cet amendement. En définitive, mon groupe parlementaire

⁽⁴⁾ Née en 1976 à Paris (France). Profession non indiquée. Sénatrice de Teruel (Aragon) depuis 2004. Groupe politique : Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (PSOE).

n'envisage pas la réintroduction d'ours dans les Pyrénées, mais la conservation de ceux qui existent, et la nécessité de travailler pour rendre compatibles leur présence et les usages traditionnels. En outre, nous soutenons les lignes budgétaires de subvention pour améliorer les infrastructures d'élevage, pour prévenir les attaques aux troupeaux, et indemniser les dommages que les ours pourraient causer.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT: Merci beaucoup, Madame Iranzo. Pour conclure, nous redonnons la parole au Sénateur Bermúdez de Castro.

M. BERMÚDEZ DE CASTRO MUR : Merci Monsieur le Président.

Je voudrais faire quelques remarques. On a dit que le Gouvernement de l'Espagne n'avait jamais été favorable à la réintroduction d'ours sur la chaîne, mais ce n'est pas exact. En 2006, le Ministre espagnole, Madame Narbona, le Ministre français et le Ministre andorran ont signé en France un accord pour réintroduire l'ours dans les Pyrénées. Bien sûr, l'ours on pouvait l'envoyer côté français, côté espagnol, côté andorran, ou en parachute (*Rires*), mais il y a bien eu accord entre les trois pays pour l'introduire quelque part, l'accord concerne les trois pays. Mieux : Madame Narbona précisait alors qu'il s'agissait de remplacer les trois ours tués peu auparavant. Ainsi le gouvernement espagnol en 2006 était bien partisan de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Qui a changé d'avis ? Nous nous en réjouissons. Qui à présent est partisan de la conservation ? Nous le soutenons et applaudissons, mais l'ours a bien été réintroduit avec l'accord du gouvernement en 2006. L'ours, il n'y a qu'à le mettre quelque part dans un coin des Pyrénées, côté français ou côté espagnol, il y avait un accord entre les trois gouvernements.

Certains doutent de l'efficacité de notre motion. Soit. Mais avec elle nous obtenons trois choses. Premièrement, que le Sénat reconnaisse qu'il vaut mieux conserver que réintroduire : quelque chose a changé. Deux, la commission s'est mis d'accord pour qu'il y ait davantage d'aides pour les éleveurs, je ne sais si cela deviendra effectif, mais c'est un accord. Trois, nous demandons qu'il y ait une coordination pour la réintroduction des ours, ça se réalisera plus ou moins mais l'accord est très clair.

On a dit que l'ours n'était pas en situation critique dans les Pyrénées. Bon, il n'est pas né un seul ourson autochtone depuis 2003, tous ont été réintroduits.

J'insiste enfin sur le fait que, outre les aides, **le point le plus important de l'accord auquel nous sommes parvenus est que tous nous sommes d'accord pour la conservation et non pour la réintroduction qui s'est faite, lamentablement, en 2006 et qui a créé un problème aux éleveurs et aux habitants des Pyrénées.** Merci.

M. LE PRESIDENT: Merci beaucoup (*Madame Iranzo demande la parole*). Madame, j'espère que c'est n'est que pour un bref ajout.

MADAME IRANZO SÁNCHEZ : Oui, c'est le cas.

Je veux seulement préciser que la situation de l'ours aujourd'hui, en 2009, n'est plus la même. Comme l'a bien expliqué le Sénateur Bermúdez de Castro, en 2006 il a fallu réintroduire des ours parce quelques individus avaient été tués et l'espèce courrait un risque d'extinction. Aujourd'hui elles est en mauvaise situation, en situation critique, mais pas en péril d'extinction.

M. le Président: Merci beaucoup
